



Déclaration préalable CAPD 12 juin 2019

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

La CAPD est réunie aujourd'hui pour valider les affectations des enseignants à la rentrée prochaine. Dès l'annonce des nouvelles règles du mouvement des personnels, notre organisation syndicale a porté entre-autres les revendications suivantes : le respect du caractère non obligatoire des vœux larges et l'affectation à titre provisoire sur les vœux larges. C'est en cela qu'en considérant les propositions d'affectation du groupe de travail du 5 juin, nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, que les personnels affectés sur un vœu large (un vœu géographique) non satisfaisant puissent renoncer à leur poste pour participer à la phase d'ajustement en respectant le barème. De même, nous vous demandons que les personnels affectés sur un vœu large non demandé à titre provisoire puissent renoncer à leur poste pour participer à la phase d'ajustement si les collègues en font la demande. De plus, nous vous demandons qu'une nomination à titre définitif sur un vœu large puisse être transformée en affectation à titre provisoire sur demande de l'intéressé. Pour les personnels, ce mouvement 2019 ne s'est pas déroulé de manière sereine. Les bugs à répétitions ont engendré stress et inquiétude. Nous souhaitons que la phase d'ajustement prochaine garantisse aux participants une procédure respectant l'équité et la transparence. Alors que le mot « Confiance » est le terme clef de notre ministre, nous voyons se profiler avec le projet de loi de transformation de la fonction publique et la perte de compétences des CAP le signe manifeste du gouvernement d'éloigner les personnels des décisions les concernant et d'opposer l'opacité au paritarisme. Dans la continuité des mobilisations initiées depuis mars, le SNUipp-FSU appelle tous les personnels à s'exprimer au travers de la grève le 13 juin lors du passage de la loi à la Commission Mixte Paritaire : opposition à la politique Blanquer, opposition au bouleversement des règles du mouvement et opposition à la remise en cause de notre professionnalité. En effet la circulaire de rentrée vient confirmer une politique ministérielle faite d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques.

Le SNUipp- FSU continuera à défendre le "pouvoir d'agir" des acteurs et des actrices de l'école, la liberté pédagogique, les collectifs de travail et la culture professionnelle nourrie de son histoire pédagogique.